

Les saboteurs zurichois

L'UDC zurichoise vient de lancer la campagne contre la réforme de la péréquation financière entre Confédération et cantons, soumise à votation populaire à fin novembre seulement. On notera que la direction de cette formation n'a pas cru bon d'attendre le feu vert de l'assemblée des délégués qui se réunit le mois prochain. Dans cette campagne, elle conjugue à son habitude vulgarité et violence, invitant le corps électoral zurichois à rejeter une réforme qui permettra de subventionner des cantons «faibles» ou «socialistes» (sic) aux frais du canton de Zurich.

L'affaire relève apparemment de la chronique locale. Elle ne fait que confirmer l'inculture et la grossièreté politiques d'une UDC zurichoise qui donne le ton dans le parti national. Pourtant, au-delà de ces péripéties provinciales, c'est bien le processus de décision politique et la capacité d'action du pays qui sont en jeu.

Lors du vote final au Conseil national, l'ensemble des parlementaires démocrates du centre zurichois - moins une abstention - a approuvé la réforme de la péréquation financière. Leurs collègues radicaux ont d'ailleurs manifesté la même unanimité. Dix mois plus tard, l'UDC zurichoise part en guerre contre cette réforme. Et il semble bien qu'elle sera suivie dans ce refus par la section cantonale radicale.

S'il fait tache d'huile, ce changement de cap va mettre en péril un projet débattu depuis une décennie. Sur la base d'un rapport d'experts mettant en évidence les lacunes et les effets pervers de la péréqua-

tion financière et de la répartition des tâches entre Confédération et cantons, Berne et les autorités cantonales ont élaboré les grandes lignes d'une réforme du fédéralisme. Cette esquisse a fait l'objet d'une large consultation en 1996. Puis un projet de concrétisation a vu le jour, toujours en étroite collaboration avec les cantons, et a été soumis à consultation en 1999. Remanié par le Conseil fédéral sur la base des critiques émises, il fut transmis au Parlement en 2001 et débattu dans les deux chambres durant deux ans.

Ce processus illustre bien la complexité de la démarche législative propre à la Suisse. La nécessité de trouver une solution majoritaire, d'abord au sein du gouvernement, puis au Parlement et finalement devant le peuple, justifie cette recherche lente et tortueuse d'un compromis. En l'absence d'une alternance politique qui permettrait à un camp d'imposer sa volonté, seul ce cheminement laborieux peut accoucher d'une solution viable.

Mais la démarche exige des acteurs un minimum de bonne foi. L'adhésion au compromis implique des partenaires qu'ils tiennent leurs engagements jusqu'au bout. Faute de quoi aucune décision n'est possible et la paralysie menace. En adoptant la posture de la girouette, l'UDC et les radicaux zurichois renient les règles du jeu du processus démocratique dans l'espoir d'un gain politique local.

Au-delà de l'enjeu spécifique de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches, c'est la capacité du pays à prendre des décisions qu'ils sabotent. JD

Dans ce numéro

La Poste va être au centre du débat politique. L'ordonnance répond en partie aux questions soulevées par l'initiative «Services postaux pour tous» soumise au vote en septembre. En revanche la régulation de la concurrence reste pour l'heure dans l'ombre.

Lire en page 2 et 3

L'EPFZ succombe aux impératifs de la compétition internationale aux dépens de l'utilité publique de la recherche.

Lire en page 4

Le va-et-vient des frontières inspire le livre de Joëlle Kuntz saluant Terminus, dieu des limites et des confins.

Lire en page 5

Déplacer l'épicentre du débat

L'initiative «Services postaux pour tous» sera soumise au peuple en septembre. Il sera avant tout question de la densité du réseau des offices. Question en partie résolue par l'ordonnance sur la Poste. Mais des questions essentielles, comme celle de la régulation de la concurrence, risquent de rester dans l'ombre.

La campagne avant la votation sera émotionnelle. Le facteur qui apporte les bonnes et les mauvaises nouvelles prendra toute sa dimension sentimentale: il Postino. Politiquement se constituera sous la bannière du service public l'alliance des régions périphériques et des banlieues mal équipées. Le parti socialiste sera d'autant plus engagé qu'il doit se défendre de l'accusation de social-traitrise portée par l'extrême gauche en raison des responsabilités assumées par les camarades Leuenberger et Gygi.

A cette occasion, certains voudront revivre un remake de la Loi sur le marché électrique. Les ingrédients y seront, mais pas le contenu. Il ne s'agit pas d'un référendum défendant le statu quo, mais d'une initiative de portée très générale. Le marché postal est de surcroît en partie ouvert à la concurrence, celle des entreprises concessionnées et celle des autres moyens de communication comme Internet. Mais surtout une ordonnance sur la Poste, en vigueur depuis le 1^{er} janvier, répond aux exigences de l'initiative (cf. encadrés).

Le coût

L'initiative prévoit que les coûts occasionnés par un service décentralisé accessible à toute la population pourraient être assumés par la Confédération dans la mesure où ils ne sont pas couverts par les recettes de la Poste ou les redevances de concession. C'est une innovation importante. Déjà la

droite s'apprête à resservir ses slogans ressassés contre un nouvel impôt (postal).

Pourtant en deuxième position avant la Confédération, apparaissent comme contributeurs éventuels, les concessionnaires. Car pour tout ce qui n'est plus

soumis au monopole, le marché des services postaux n'est pas libéralisé mais concessionné. Or les concurrents concessionnés de la Poste s'intéressent d'abord aux gros clients. La Poste fait le 47% de son chiffre d'affaires avec cinq cents clients. Ce sont

ceux-là que la concurrence cherchera à débaucher en priorité, ne s'intéressant qu'aux «bons morceaux». Aussi l'ordonnance prévoit que si la Poste ne peut plus assumer le service universel sans

suite en page 3

Initiative

La Confédération garantit un service postal universel répondant aux besoins et aux attentes de la population et de l'économie.

La réalisation de cet objectif requiert un réseau d'office de poste qui couvre l'ensemble du pays.

La Confédération veille à ce que les communes soient associées aux décisions relatives au réseau des offices de poste.

Ordonnance

Art.5 Accès aux prestations de service universel

La Poste garantit l'accès aux prestations de service universel. Elle tient compte des besoins de la population et de l'économie.

Art. 6 Réseau d'offices de poste

1. La Poste exploite un réseau d'offices couvrant l'ensemble du territoire et veille à ce que les prestations du service universel soient disponibles dans toutes les régions pour tous les groupes de la population à une distance raisonnable.
2. Les offices de poste offrent les prestations du service universel. La Poste peut, pour des raisons de sécurité en particulier, renoncer à offrir des services financiers.
3. Dans la limite de ses moyens économiques, la Poste adapte le réseau des offices de poste aux besoins de sa clientèle.

Art. 7 Transfert ou fermeture d'un office de poste

1. Avant de transférer ou de fermer un office de poste, la Poste consulte les autorités des communes concernées. Elle s'efforce de parvenir à un accord avec celles-ci.
2. Si aucun accord n'est trouvé, le département convoque une commission indépendante à laquelle il remet le dossier de la décision comprenant les avis émis par les autorités visées à l'al. 1; la commission évalue l'accès au service universel dans la région concernée et émet une recommandation.
3. La Poste statue définitivement; elle tient compte notamment du résultat de la consultation prévue à l'al. 1 et de la recommandation de la commission visée à l'al. 2.

L'analyse comparée des textes ne se prête donc pas à des gloses substantielles, sous réserve de la définition de l'office de poste, qui peut être exploité aussi bien par le personnel de la Poste que par des tiers (art.1). Des précisions sur la portée de cette déprofessionnalisation éventuelle auraient dû répondre aux critiques qui soulignent l'ambiguïté du mot «office» dans tout le dispositif de l'ordonnance. Voilà pour les textes. Mais qu'en est-il sur le terrain? La réduction du réseau, telle qu'annoncée et mise en œuvre, ne semble pas outrancière en comparaison de celle d'autres secteurs, commerciaux ou publics et parapublics. Malgré d'insignes erreurs de communication, elle n'a guère soulevé d'émotion dans la campagne profonde. De toute façon, les communes disposent désormais avec l'ordonnance d'un outil de contestation dont on pourra tester toute l'efficacité.

Les propositions de Blocher démystifiées

Il est inutile de durcir des mesures chères et inefficaces à l'égard des requérants d'asile. Monika Stocker, municipale de la ville de Zurich, envisage plutôt une loi unique sur l'immigration, pragmatique et productive.

Monika Stocker, municipale verte de la ville de Zurich chargée des affaires sociales, sait de quoi elle parle. Qu'il s'agisse de drogues, d'aide sociale ou de requérants d'asile, elle se trouve au front depuis de nombreuses années. Forte de cette expérience, elle démonte les propositions de Christoph Blocher en matière d'asile dans une interview au *Tages-Anzeiger* (8 juillet 2004). Résumé.

Pour la magistrate, la dramatisation de la situation n'est pas de mise. Qu'il y ait des problèmes en matière d'asile, personne ne le nie. Mais on ne peut parler d'état d'urgence. Les propositions de Christoph Blocher ne sont que de la poudre aux yeux. Ainsi l'idée d'enfermer les requérants déboutés avant leur expulsion, au-delà du caractère éthiquement inacceptable de la mesure, est financièrement irréaliste: qui va construire les prisons et payer le coût journalier de l'internement? Le responsable fédéral de justice et police commet une grave erreur de management; rien ne sert de durcir des mesures qui se sont révélées coûteuses et inefficaces. C'est le mode de

gestion lui-même qu'il faut changer, sans quoi la spirale de la répression s'emballer et met en danger les principes mêmes de l'État de droit.

Une seule loi sur l'immigration

Monika Stocker en a assez d'une procédure d'asile, toujours plus restrictive, mais toujours aussi chère et qui ne donne pas les résultats escomptés. Pour briser cette spirale vicieuse, elle préconise l'abrogation de la législation sur l'asile au profit d'une loi sur l'immigration. Car pour une part importante des requérants, le droit d'asile représente la seule solution pour contourner une politique migratoire extrêmement restrictive. Pourquoi ne pas accueillir temporairement celles et ceux qui déclinent leur identité et leur donner la possibilité de travailler ou, pour les jeunes, de se former. Ces personnes rentreront dans leur pays avec une perspective - un pécule ou une formation - alors qu'aujourd'hui leur retour équivaut à un échec personnel, d'où leur résistance face à l'expulsion.

Tout comme la politique de la drogue, celle de l'immigration pourrait reposer sur quatre piliers. L'aide à la survie par la possibilité de gagner sa vie; la prévention par l'aide au développement; la répression des activités criminelles; et enfin la thérapie qui impliquerait une intervention coordonnée des pays européens en faveur des ethnies maltraitées et dans les foyers de crise. Les sommes actuellement dévolues à la procédure d'asile - près d'un milliard de francs - trouveraient là une affectation plus productive.

Les grandes villes, à l'instar de Zurich, refuseront d'appliquer ce nouveau train de mesures, avertit Monika Stocker. Elles attendent que Berne soutienne leurs efforts - par exemple l'expérience pilote zurichoise de travail volontaire pour les requérants - et non qu'on leur tire dans le dos. Les municipalités réunies au sein de «l'initiative des villes» ont déjà réagi en exprimant leur préoccupation au Conseil fédéral et en mobilisant leurs conseillers aux États en vue de la session d'automne des Chambres fédérales. *jd*

Services postaux (suite)

perte, une redevance pourra être exigée des concurrents concessionnés, à moins qu'ils ne prouvent qu'ils desservent l'ensemble du territoire et pratiquent des tarifs indépendants de la distance (art.33). La redevance, si elle est exigée, ne pourra dépasser 3% du chiffre d'affaires. Sera-ce suffisant pour couvrir le déficit de la Poste? Les initiants semblent ne pas le croire. Mais avant d'imaginer que la Confédération intervienne financièrement, n'aurait-il pas été plus réaliste de proposer que tout ce secteur (la

Poste et les concessionnaires) se finance globalement?

Les conditions de la branche

Le concessionnaire doit faire la preuve de ses compétences professionnelles et s'engager à respecter les conditions usuelles de la branche. Or on sait que la Poste - c'est la plus grave erreur d'appréciation de sa direction - a demandé pour le renouvellement de la convention collective que son personnel accepte des conditions salariales régionales qui, lorsqu'elles sont plus basses,

favorisent trop ses concurrents. Le classique alignement sur le bas! Or l'autorité politique, en tant qu'autorité concessionnaire, a en main les moyens d'imposer, comme conditions usuelles de la branche (de la branche et non pas de la région), celles du principal acteur, soit la Poste. Pourquoi ne le fait-elle pas?

L'épicentre

L'aménagement territorial du réseau postal ne sera pas la question essentielle posée par l'initiative. En gros, l'ordon-

nance donne satisfaction. En revanche, tout le problème de la concurrence concessionnée reste ouvert. Cette concurrence devrait être organisée et régulée de telle manière que le service universel soit assuré sans recourir à des contributions publiques, et qu'il ne puisse y avoir de sous-enchère salariale. Pour que l'initiative marque une avancée de l'économie de service public régulée, il faut que toute la problématique de la «concession» soit mise au cœur du débat. *ag*

Quand le prestige rend presbyte

L'Ecole polytechnique de Zurich délaisse le domaine de la vie et de la santé en faveur de disciplines d'avant-garde. Cependant le politique doit soutenir la recherche d'utilité publique même si elle ne répond pas aux exigences de la compétition internationale.

Pour la troisième fois en moins d'un lustre, l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ) abandonne un domaine d'enseignement et de recherche touchant à la protection de la vie et de la santé. Ce fut le sort réservé à la toxicologie puis à l'hygiène de l'environnement. Aujourd'hui, l'Institut d'hygiène et de physiologie du travail est appelé à disparaître ; à l'occasion de son départ à la retraite, l'actuel directeur ne sera pas remplacé. Cette désaffectation vient du désir d'orienter les ressources disponibles vers des disciplines d'avant-garde, celles auxquelles s'intéressent les publications scientifiques les plus prestigieuses et qui vous placent d'emblée dans la cour des grands. Le but des Ecoles polytechniques fédérales n'est-il pas de se maintenir parmi les «50 meilleures écoles du monde», comme l'exprime le Conseil fédéral en page une du mandat de prestation pour les années 2004 à 2007 ? Mais à trop viser les objectifs loin-

tains, on risque de ne pas remarquer à quel point la presbytie progresse.

Selon le président de l'EPFZ, le zénith de la recherche en matière de physiologie du travail aurait été dépassé. La révolution aura été bien brève dans ce domaine et tout particulièrement en Suisse, puisqu'une seule génération - deux tout au plus - aura milité pour faire reconnaître l'ergonomie et la médecine du travail avant de se voir dépourvue d'héritiers. Par un curieux décalage, la loi impose aujourd'hui aux entreprises de recourir à des spécialistes de la sécurité au travail dont la formation ne sera plus assurée.

Sauvegarder des disciplines utiles

A l'annonce de cet abandon, des critiques ont dénoncé le désintérêt de la haute école pour des tâches d'intérêt public. On peut bien sûr taxer la direction de l'EPFZ de snobisme scientifique et l'accuser de mépriser des besoins de la société. Certes le mandat de prestation est formulé en termes géné-

raux et laisse une grande latitude aux EPF pour choisir leurs domaines d'enseignement et de recherche. Mais l'enveloppe d'environ deux milliards de francs par an est généreuse et devrait permettre de maintenir des disciplines utiles sinon brillantes.

Pourtant dans cette affaire, c'est d'abord la question de la responsabilité politique qui est posée. Les autorités fédérales ne peuvent se désintéresser du domaine de la sécurité, de l'hygiène et de la santé au travail, que ce soit en tant qu'autorités de tutelle des hautes écoles ou de par leur compétence en matière de droit du travail et de protection des travailleurs. L'instrument du mandat de prestation permet de formuler des exigences qui ne se limitent pas à la compétition internationale. Lorsqu'il y va de l'existence de domaines de recherche d'importance vitale pour le développement du pays, c'est le rôle du politique d'assurer la cohérence entre des objectifs en apparence contradictoires et de veiller à un équilibre des tâches. rd

Forêts

Le bois vaut de l'or

On reparle du bostryche. Avec Lothar et la canicule de 2003, le petit coléoptère a trouvé des conditions idéales pour se développer. Faut-il lutter contre ce petit insecte ? Certains experts prétendent qu'il s'attaque uniquement aux arbres trop vieux ou malades, exclusivement les sapins rouges, et qu'il remplit un rôle de régulateur du milieu forestier.

La logique de la politique suisse à l'égard des forêts est avant tout de protection et de préservation. Le résultat de la célèbre loi de 1876 qui mit fin à la déforestation a été stupéfiant. Depuis son adoption, la superficie des forêts a plus

que doublé dans notre pays. Elle a encore augmenté de 4% entre 1985 et 1995 avec un stock de bois qui s'est accru de 12%. La vision helvétique de l'avenir de la forêt semble être avant tout celle de la thésaurisation. Les forêts ne sont pas perçues comme une ressource à exploiter, mais comme un patrimoine à préserver.

Le résultat est à la hauteur : le volume de bois par hectare dans notre pays est de 50% plus élevé qu'en Autriche, pays à la géographie et au climat similaire et près de quatre fois plus élevé que dans des pays aussi différents que la France, l'Italie ou la Suède. L'éco-

nomie forestière en Suisse a les caractéristiques du tiers-monde : nous exportons des matières premières ou des produits semi-finis, grumes, planches, panneaux de particule, et nous importons des objets manufacturés comme les meubles scandinaves ou italiens.

Il est vrai que les bois de qualité sont les feuillus et non les conifères et qu'ils ne couvrent qu'un quart de nos forêts. La tendance se renverse peu à peu. De très gros propriétaires comme la ville de Lausanne s'efforcent d'utiliser au mieux la production de leurs forêts dans des ouvrages spectaculaires qui ont valeur de dé-

monstration comme la tour de Sauvabelin. Le prélèvement effectué chaque année sur la forêt ne représente que la moitié de l'accroissement total ! Il y a donc de la marge. L'économie suisse toute entière tournée vers les produits de niche à haute valeur ajoutée n'a jamais appliqué ce principe au bois. Il en va sans doute des forêts comme de la poste ou des chemins de fer. On touche à l'identité profonde du pays et concevoir le bois comme une simple matière première à exploiter est peut-être une pensée *unschweizerisch*, hors du consensus helvétique. jg

Frontières, dans l'espace et avec le temps

En temps de mondialisation, à quoi servent les bornes-frontières? Joëlle Kuntz congédie Terminus, leur dieu, mais elle sait que «les Etats ont encore de beaux jours devant eux». Et, de sa belle plume alerte, offre généreusement ses réflexions en partage.

«Echangerions riche histoire contre meilleure géographie». Cette petite annonce insérée dans les années 1980 par des Polonais proeuropéens résume bien les principales dimensions des frontières, inscrites dans l'espace et dans le temps. Des limites qui séparent les territoires, se déplacent au gré des conquêtes et replis, bougent sur la carte sinon dans les têtes et les cœurs, où elles se gravent au fil des générations.

Depuis l'enfance où elle traversait continuellement le modeste ruisseau-frontière appelé Foron, habitant la Suisse et suivant l'école en France, d'où elle ramenait connaissances avancées et plaques de beurre, Joëlle Kuntz n'a cessé de vivre les limites posées là par la géopolitique, l'histoire et les mentalités. Étonnée par tant de divisions, elle s'interroge sur leur persistance et médite sur leur portée, à l'ère des Nations Unies et des marchés globalisés.

Un brassage désordonné

Fondées sur de fines observations faites sur les cinq continents, les conclusions de l'auteure ne sont guère rassurantes, ni pour la paix dans le monde, ni pour l'avenir des populations qui semblent condamnées à une errance sans fin - ou à un brassage cruellement désordonné. Car «les frontières nationales n'ont pas failli, elles ont au contraire réussi au-delà de l'imaginable». Comme par un réflexe de survie, elles ont su garder leur position et, pour le reste, s'adapter, modifiant non seulement leur tracé mais aussi désormais leur fonction; on y contrôle de moins en moins les passeports, de plus en plus les visas. Ainsi le veut la libre circulation des personnes, qui transforme les douanes en postes de police.

Grandes ouvertes ou à géométrie variable, les frontières ne définissent plus clairement les appartenances. Or les habitants, et plus encore les migrants qui trouvent un terme à leur parcours souvent aléatoire, ont besoin d'un rattachement. «Personne ne peut rester

personne». Et voilà que les frontières, ayant levé leurs barrières et parfois roulé leurs drapeaux, libèrent toute une énergie émotionnelle, qui ne s'investit plus dans le territoire national, mais «dans une certaine forme du paysage et des lieux, comme recours élégiaque, refuge pour une mélancolie de l'histoire». Belle explication du repli écolo-romantique sur les régions, sur les pays au sens de la géographie physique, tous espaces de préservation d'un cadre de vie. Ce n'est plus le maquis pris par les résistants contre l'envahisseur, c'est la défense d'une identité, d'un sentiment d'appartenance, d'une représentation irréductible à toute autre, contre la perte de repères, le détachement, l'indifférenciation.

Faire confiance au temps

Les effets de telles attitudes et motivations, Joëlle Kuntz les pressent bien sûr, mais ne semble pas s'en inquiéter outre mesure; voilà qui surprend de la part d'une internationaliste affirmée, fervente des organisations onusiennes et européennes convaincue. Sans doute fait-elle davantage confiance au temps qu'à l'espace, à l'histoire qu'à la géographie, pour faire avancer la raison, la paix et le développement humain.

S'agissant de l'Europe en tout cas, les choses ne se présentent pas mal sur le long terme pour la Suisse. De plus en plus euro-compatible, «mais dans l'indépendance», la Confédération joue le rôle d'un «membre clandestin [de l'Union européenne], hors-la-loi volontaire toléré pour ses côtés sympathiques. De toute façon, l'invitation qui lui est faite d'entrer n'a pas de date limite, c'est quand elle veut».

Même la mondialisation n'ôte pas tout son optimisme lucide à Joëlle Kuntz. Elle voit bien la contradiction - et la supporte. D'un côté, l'on applaudit à la consommation à grande échelle: Internet, world music, tourisme longue distance, commerce planétaire (dont la partie équitable rend

l'autre acceptable). Inversement, on craint le remaniement des pouvoirs, tels que le symbolisent les accords OMC, les sociétés multinationales, les normes unifiées ou les capitaux volatiles.

Entre les marchés qui ne cessent de s'étendre et les lois qui valent dans un espace limité, entre les frontières effacées par les intérêts économiques et celles que maintiennent les institutions politiques, il n'y a pas de choix exclusif mais des combinaisons variées, comme dans l'Europe unie. Où «la tension inévitable entre intégration et désintégration est désamorcée par l'enchevêtrement». Une imbrication familière, faite du croisement des responsabilités et de compromis par empilement. Comment ne pas s'y reconnaître? On dirait la Suisse! yj

Joëlle Kuntz, *Adieu à Terminus - Réflexions sur les frontières d'un monde globalisé*. Paris, Hachette Littératures, 2004.

Un ministre ne réfléchit pas à haute voix

Hans-Rudolf Merz a contracté le virus Couchepin. Alors qu'il doit porter devant les Chambres et l'opinion les coupes budgétaires douloureuses de 2005, il parle de révision sans tabou, de libéralisation de l'agriculture et des assurances sociales, de la même manière que Pascal Couchepin, devant franchir l'obstacle de la XI^{ème} révision, prophétisait une retraite à 67 ans. Repenser le budget comme s'il n'avait pas toute la force de la chose acquise, partir d'un budget zéro, ce n'est pas chose nouvelle. Que l'argentier fédéral s'y exerce, nul inconvénient. Mais c'est du laisser-aller politique dans un pays aux équilibres subtils que de se livrer à l'exercice en exhibition publique. ag

Un pays de polyglottes

Le fédéralisme entrave toute solution commune et l'anglais se fait pressant. Un certificat unique pour les langues nationales ainsi qu'un Portfolio de compétences linguistiques pourraient revitaliser le plurilinguisme suisse à bout de souffle.

Si on ne peut pas imposer les mêmes voies d'acquisition des langues nationales à tous les cantons, on peut leur faire adopter les mêmes objectifs, ainsi que des mesures de contrôle pour assurer qu'ils soient réalisés. C'est le moyen de maintenir, voire d'améliorer le niveau atteint par les élèves dans la deuxième langue nationale.

En 2001, déclarée «année européenne des langues» le Conseil de l'Europe a lancé le Portfolio des langues: un document très précieux, qui permet à tout le monde dès l'âge de 15 ans jusqu'à la fin de sa vie de se documenter et d'évaluer ses connaissances linguistiques. Cet instrument s'adresse également aux jeunes Suisses en formation comme aux adultes actifs ou retraités. (La version helvétique du Portfolio, une fois n'est pas coutume, a été en effet la première à être validée par le Conseil de l'Europe. L'École professionnelle et commerciale de Lausanne figure parmi les pionniers de la méthode. Cette année, neuf élèves ont pu valoriser ainsi leur bagage linguistique. *n.d.l.r.*)

Mais pour pouvoir comparer de manière objective l'état des connaissances de la deuxième langue nationale dans les différents cantons, il faudrait introduire également un certificat unique pour tous les jeunes d'une même région linguistique. On pourrait soit adopter, soit prendre pour exemple les certificats déjà existants en France et en Allemagne: pour le français, le Diplôme d'Études en Langue Française et Diplôme Approfondi de Langue Française; pour l'allemand, le Zertifikat Deutsch. Les préparations et les examens pour atteindre ces certificats pourraient être promus et surveillés par un centre de compétences linguistiques, à l'image de celui inscrit dans le projet de loi sur les langues, (pour l'heure en suspens, *n.d.l.r.*). C'est en introduisant ce certificat que l'on pourra vraiment vérifier le maintien du niveau des connaissances de la

deuxième langue nationale dans les cantons favorisant l'anglais. (Voire l'abandon du français à l'école primaire comme le demande l'initiative lancée ces jours à Zurich. A la décharge des cantons alémaniques, il faut rappeler que l'allemand - Hochdeutsch - représente déjà une deuxième langue qui vient se greffer sur les dialectes parlés. *n.d.l.r.*)

Des échanges culturels

L'introduction de ce certificat aurait donc trois conséquences bénéfiques: elle permettrait de réaffirmer concrètement la volonté de tous les cantons de sauvegarder l'enseignement de la deuxième langue nationale; elle leur laisserait en même temps l'entière liberté dans le choix de la méthode; enfin, elle leur imposerait un instrument pour mesurer l'efficacité de ce choix.

Bien entendu, l'instauration d'un certificat ne suffit pas à promouvoir l'apprentissage d'une deuxième langue nationale. Il faudra y ajouter d'autres mesures: renforcement de la formation des professeurs de langues à tous les niveaux, renforcement des échanges culturels entre les régions linguistiques. Pour le moment, la politique des échanges est trop limitée à l'aspect purement linguistique. Il faut bien voir que pour les jeunes, l'envie d'apprendre la langue de leurs voisins suisses passe aussi par la fréquentation de concerts rock, de spectacles de théâtre, de danse, etc.

Il faudrait donc des subsides accrus pour favoriser la circulation des créateurs en tout genre entre les régions linguistiques. Il n'est pas normal que des troupes de théâtre romandes reçoivent aujourd'hui plus facilement des subsides pour une tournée, disons en Pologne, que pour présenter leur travail dans les principales villes de Suisse alémanique. L'engouement des jeunes alémaniques pour l'anglais est dû à une prépondérance de cette langue dans tous les domaines culturels - ce qui dépend de questions d'argent liées au marketing de la culture, et nullement de considérations liées à la qualité artistique. Une politique

visant à faciliter les échanges entre les régions linguistiques doit en tenir compte.

Le Portfolio européen des langues gagnerait une signification particulière pour tous les jeunes Suisses. Car il contient, entre autres, le Passeport des langues, dans lequel sont enregistrés les certificats des langues acquis. Les Suisses se distingueraient alors à l'avenir par le fait que leur Passeport de langues contiendrait un certificat pour une langue autre que l'anglais.

Daniel Rothenbühler

Extrait et adapté d'un texte paru dans le Bulletin thématique n° 2/L'avenir de l'enseignement des langues en Suisse, Forum Helveticum, 2002.

Plus d'informations sur les sites du Conseil de l'Europe et de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique: culture.coe.int/lang
edkwww.unibe.ch

Pour commande:
www.blmv.ch

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Daniel Delley (jd)
Ruth Dreifuss (rd)
Carole Faes (cf)
André Gavillet (ag)
Yvette Jaggi (yj)

Forum:
Daniel Rothenbühler

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Presses Centrales Lausanne SA

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40

E-mail
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch
www.domainepublic.ch

Les opinions exprimées dans la rubrique Forum n'engagent pas la rédaction de DP.

L'art de l'enchantement

Urs Fischer, un jeune artiste zurichois, compose ses œuvres comme une mosaïque de pièces en résonance.

Urs Fischer expose au Kunsthaus de Zurich. Toute la scène artistique locale en parle car l'artiste n'a «que» 31 ans et la prestigieuse Bühle-Saal accueille plutôt des expositions thématiques ou de grandes rétrospectives. L'artiste réussit, malgré son jeune âge, à prendre possession des 1300 mètres carrés et à en faire un univers unique et cohérent. La Bühle-Saal est divisée dans sa longueur par trois parois dans lesquelles une ouverture a été grossièrement découpée. Cette enfilade de «trous» permettant le passage d'une salle à l'autre crée quatre espaces de taille plus raisonnable et offre des points de vue et des perspectives remarquables.

Depuis l'entrée, les percées de plus en plus grandes aplatissent la distance, et la chaise incrustée dans un paquet de cigarette, qui trône dans la salle du fond, semble insignifiante et accessible alors qu'elle s'avère gigantesque et écrasante. Dans cette dernière salle, l'artiste a laissé la lumière du jour entrer par les trois fenêtres habituellement obstruées, ce qui donne un aspect féerique à l'ensemble de l'exposition. Si le visiteur se retourne et regarde vers l'entrée, il se sent aspiré dans une suite de grottes grâce à la perspective renforcée par le rapetissement des ouvertures. Urs Fischer crée l'illusion d'un espace à multiples dimensions qui ravit le visiteur. Les jeux de miroirs et les répétitions l'en-

chantent. Ici un cube en aluminium réfléchit le nuage de gouttes bleues suspendues dans la salle centrale, là-bas des plaques d'acier, ombres métalliques de trois chaises en matière isolantes, répondent à celle qui remplit la dernière salle.

L'artiste a apprivoisé l'espace considérable dont il dispose et y met en scène ses œuvres de manière magistrale. Car prises unes à unes, elles sont moins convaincantes. Elles semblent inaccessibles et restent aussi dénuées de sens que «Kir Royal», le titre de l'exposition. Un labyrinthe de parois en pavatex, une épée plantée dans un rocher en plastique peint, un squelette arqué sur une charrette, des pieds en sagex posés sur les re-

bords de la fenêtre; l'humour grinçant au symbolisme irritant laisse perplexe. Seules les statues en cire de femmes, transformées en bougies et vouées à fondre durant l'exposition, arrête le visiteur dans sa déambulation. Démuni devant les œuvres, il peut se laisser entraîner dans une promenade faite de mirages et de trompe-l'œil ou choisir de suivre une visite guidée qui lui fournira, peut-être, les éclaircissements nécessaires à l'appréhension des pièces exposées. *cf*

Urs Fischer - Kir Royal, Kunsthaus Zurich, jusqu'au 26 septembre 2004. Visites guidées: dimanche à 11h00, mercredi à 18h30.

Suisse en miniature

Une montagne de loisirs

La tombe de Balthus repose dans un jardin de Rossinière, au Pays d'Enhaut à quelques kilomètres de Château-d'Oex. La Sarine coule vers le lac de Gruyère. Le MOB, train reliant Montreux à l'Oberland bernois, remonte le courant en voiture panoramique. Deux pierres mangées par la mousse, sous un pommier tiré à quatre épingles, abritent la dépouille de l'artiste. Avec un nom pareil: Balthasar Klossowski de Rola, il rigolait volontiers quand on lui demandait de peindre une enseigne ou une façade. Le Grand Chalet, acheté en 1977 au bout du village, appelle toujours les touristes et les pèlerins. Le jour de l'enterrement déjà, une foule de parents et d'inconnus s'était pressée pour un dernier salut. Aujourd'hui, on veille à l'héritage du maître pour le plus grand bien de la commune - 500 habitants, trois hôtels et

une poignée de chambres d'hôtes. L'office du tourisme et la Fondation-Balthus cultivent à merveille l'art du souvenir. Bovins et fromages, montés à l'alpage, sans parler des forêts aux abois, laissent la place cet été à Cartier-Bresson, photographe intime et discret de la famille, et à la sculpture de chats, dont Balthus était depuis longtemps le roi déclaré. L'économie passe du concret au symbolique avec son lot de bouchons et de clients assoiffés d'évasion, bonne pour les muscles et pour la tête.

À l'autre bout de la vallée, au cœur du Saanenland, Gstaad - 3 500 habitants et 14 000 lits - frime à l'heure de l'Allianz Suisse Open de tennis. Roger Federer, le numéro un mondial, joue et gagne à guichets fermés en quatre sets. Le sponsor principal, premier assureur européen, malgré des pertes colos-

sales en 2003 - presque deux milliards de francs suisses - continue de payer pour un divertissement de luxe sous perfusion. Jouer à mille mètres fait encore chic, depuis 1937, mais n'attire plus les meilleurs. Le champion bâlois tient la vedette au milieu d'une troupe de figurants. Le public applaudit conscient de l'aubaine. Le stade occupe le centre de la ville. Les agents de sécurité aussi. L'église se tient à l'écart. Au milieu les piétons flânent heureux. Satisfaits de leurs comptes en banque et de la météo. Le lait se confond avec le berlingot. Le passé paysan se transforme en folklore, on achète une cloche de vache pour son ranch en Arizona ou son porte-clefs. Et les célébrités envoient leur progéniture à l'internat du Rosey, loin des tentations. Où rôde le touriste sous une montagne de loisirs. *md*

La démocratie des vacances

Le voyage à la portée des familles et de leur portefeuille, voilà la devise d'une coopérative sur la brèche depuis soixante ans.

Les maisons font bande à part. Chacune rappelle un foyer individuel, un abri sans pareil. Les vacanciers disparaissent derrière les fenêtres. En silence. Ce sont des ombres. Le village Reka de Monfaucon, dans le Jura à quelques pas de Saignelégier, fait le plein depuis 1968. La piscine couverte tourne à plein régime. Les familles, sans histoire, recomposées ou monoparentales, barbotent dans l'eau tiède. Le bien-être ne coûte pas cher et on se sent chez soi.

La découverte des congés payés

La Reka, contraction de Reiskasse (en indien, *ligne droite*; en russe, *fleuve*) voit le jour en juin 1939, aux portes de la Deuxième Guerre mondiale. La Suisse savoure depuis deux ans la «paix du travail». La formule magique du bien-être helvétique règle une fois pour toutes les relations entre patrons et ouvriers de l'industrie des machines et de la métallurgie. Les conventions collectives inventent les vacances des travailleurs. Les couches modestes de la population découvrent les congés payés. Il faut leur offrir détente et repos à des tarifs démocratiques. L'idée d'une caisse d'épargne-voyage saisit le président et le directeur de la Fédération suisse du tourisme. Avec la complicité du président de l'Union syndicale suisse (USS), ils cassent les prix des vacances jusqu'à la gratuité pour les plus démunis. Les

timbres de voyage, et les chèques Reka qui les remplacent à partir de 1966, garnissent les portefeuilles d'estivants fauchés, en mal d'économies. Pour la première fois au milieu des années cinquante, deux cents familles nombreuses partent en villégiature aux frais de la Reka. L'industrie touristique en embryon profite de l'aubaine. En un tour de main, elle ravive le PIB national quelque peu essoufflé par la guerre et la crise économique.

La Caisse suisse de voyage prend l'allure d'une coopérative de 21 membres dotée d'un capital social de 26 000 francs. Aujourd'hui encore, l'USS, Gastrosuisse, Coop, Novartis ou les CFF se présentent dans ses organes de direction. Les Trente glorieuses décrètent son triomphe. Soixante ans plus



Village Reka de Montfaucon dans le Jura

tard le chiffre d'affaires dépasse les 500 millions et près de mille familles voyagent à l'œil pour un millions de francs. *Social Value* contre *Shareholder Value*, le slogan s'altermondialise. Le tourisme assume sa responsabilité sociale à but non lucratif. Les chèques Reka font le bonheur d'un quart des Suisses. Les employeurs - la Coop en tête - en distribuent largement quand il s'agit de verser une prime ou de compenser des heures supplémentaires en échange d'un em-

ployé motivé et reposé à son retour. Tout le monde y gagne, s'exclame le spot publicitaire. Surtout les transports publics. Ils encaissent la moitié des chèques Reka en circulation. Les CFF empoignent ainsi entre 150 et 200 millions de francs chaque année. A leur tour, les stations à essence alimentent la grande kermesse avec du carburant pour septante millions de francs annuels.

Au nom de la famille

Il y a quarante ans, non content de son rôle de courtier bon marché avec agence de voyage et points de vente - Popularis fondé en 1946 quitte la maison mère en 1955 - la Reka ouvre ses premières résidences de vacances au Tessin, à Albonago près de Lugano. En plein baby-boom, la famille fait rêver. Sens des affaires et tradition militent pour les vacances familiales. Le programme Rekalino étale jeux, promenades et bricolages pour tous les âges. A mille lieues des colonies d'Etat pour grands et petits à la mode en Allemagne et en Italie, étrangère à la philosophie communautaire du Club Med créé en 1950, d'autres villages poussent aux quatre coins de la Suisse. Aujourd'hui, on décompte près d'un million de nuitées par année pour mille cent appartements en catalogue.

Au début des années huitante, la Reka part à l'étranger. L'OPA sur le village de vacances de Golfo del Sole en Toscane précède l'acquisition d'appartements en France, Italie, Autriche, Espagne et Croatie. Plus de mille logements balisent les Alpes et les côtes de la

mer Méditerranée. Ils sont pris d'assaut sans tarder. On avoisine désormais les quatre cent mille nuitées.

Et pour compléter l'offre, l'agritourisme prend le relais. Les vacances à la ferme se généralisent. Nature et simplicité à portée des petits budgets attirent des urbains assommés par le bruit et la pollution. A la recherche d'authenticité et d'air propre pour leurs enfants. En dix ans, depuis 1994, cent vingt mille personnes ont dormi sur la paille, à l'étable, dans un grenier ou sous les combles, aux soins d'une paysannerie en quête de nouveaux revenus.

Tirailés entre une planification à la soviétique et les nouvelles techniques de gestion, les stratégies se succèdent de quatre ans en quatre ans. La «Reka 2008» parie sur un taux de croissance de 20%. Malgré le spleen du secteur, on vise la première place sur le marché du logement de vacances aux dépens d'Hotelplan, le bras touristique de Migros, l'adversaire de toujours enfanté par Gottlieb Duttweiler en 1935. Internet et politique sociale encadrent enfin un développement sans faute, cher à l'image de la coopérative. *md*

www.reka.ch

Domaine Public part en vacances d'été. Il paraîtra à nouveau le 27 août 2004. Nous vous remercions de votre fidélité et de votre soutien.